



Règlement Intérieur du Vide-Grenier de l'Association

1. Conditions d'inscription et d'accès

- L'événement est réservé exclusivement aux particuliers vendant des objets personnels et usagés (la vente d'objets neufs ou la fabrication artisanale commerciale est interdite).
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du dossier complet : formulaire rempli, moyen de paiement (chèque, espèces ou virement bancaire), et copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

2. Horaires et installation

- Le vide-grenier se déroulera le **dimanche 18 octobre 2026 de 8h30 à 15h** dans les locaux de l'association situés au 9 place du Grand Pascal, 13013 Marseille.
- L'accueil des exposants se fera à partir de **8h00**. Les véhicules devront avoir quitté la zone de déchargement avant 8h30.
- Les exposants s'engagent à rester présents jusqu'à l'heure de fin officielle.

3. Tenue des stands et propreté

- L'emplacement attribué par l'organisation est fixe et ne peut être modifié.
- Il est strictement interdit de vendre des produits illicites, des armes, des contrefaçons, des denrées alimentaires ou des animaux.
- Chaque exposant est responsable de la propreté de son espace. À la fin de la journée, aucun déchet ou objet invendu ne doit être laissé sur place.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets exposés.

4. Attestation sur l'honneur

En signant ce règlement, je, soussigné(e) _____
certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage (brocantes, vide-greniers) par an,
conformément à la loi (Article L. 310-2 du Code de commerce).

Je confirme également mon paiement par _____, à envoyer à l'adresse susmentionnée
avant le jour de l'événement.

Fait à : _____, le : _____

Signature de l'exposant (précédée de la mention "Lu et approuvé") :